



## FILIERE CULTURELLE

# CONCOURS D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES SESSION 2019

## Spécialité(s) : BIBLIOTHEQUE, MUSEE, ARCHIVES

*Le concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2019 a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.*

### I - Concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

#### A - Calendrier

Période d'inscription	30 octobre au 29 novembre 2018
Période de retrait des dossiers	30 octobre au 21 novembre 2018
Date limite de retour des dossiers	29 novembre 2018
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	21 mai 2019
Réunion de jury d'admissibilité	10 septembre 2019
Epreuve(s) orale(s) d'admission	Du 14 au 17 octobre 2019
Réunion de jury d'admission	17 octobre 2019

#### B - Inscriptions

La période d'inscription du concours s'est déroulée du 30 octobre au 29 novembre 2018 avec un retrait des dossiers du 30 octobre au 21 novembre 2018, et une date limite de retour des dossiers fixée au 29 novembre 2018.

2 113 candidats ont retiré un dossier d'inscription par Internet.

Sur les 1600 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription dans les délais, 25 n'ont pas été admis à concourir faute de remplir les conditions et 84 ont annulé leur inscription.

Concernant le concours externe, sur 50 candidats orientés vers une demande d'équivalence, 3 étaient présents aux épreuves écrites avec une décision favorable. 35 autres ont précisé avoir saisi cette commission et seulement 2 se sont présentés avec le document souhaité.

Ainsi, 1491 candidats ont été admis à concourir, selon la répartition suivante pour 56 postes :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
23	28	5

Ainsi, 1491 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les spécialités :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Nombre	Pourcentage
ARCHIVES	172	11.54%
MUSEE	472	31.66%
BIBLIOTHEQUE	847	56.80%
<b>TOTAL</b>	<b>1491</b>	<b>100%</b>

### C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 56, répartis de la manière suivante :

- concours externe : 23 postes,
- concours interne : 28 postes,
- troisième concours : 5 postes.

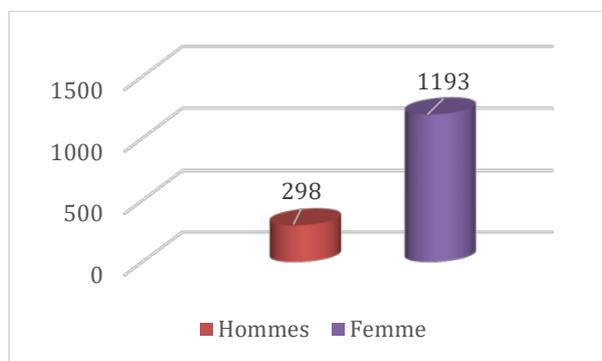
SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
ARCHIVES	4	4	-	8
MUSEE	4	4	-	8
BIBLIOTHEQUE	15	20	5	40
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>28</b>	<b>5</b>	<b>56</b>

## II - Candidats

### A - Origine géographique

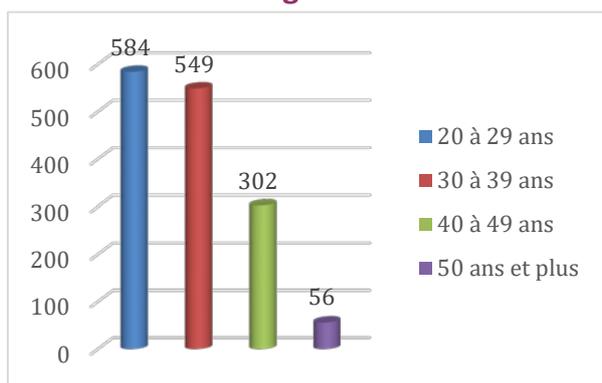
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Bretagne	532	1219 Soit <b>81.76 %</b> des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	411	
Normandie	276	
Hors Grand-Ouest (dont 1 dans les DOM TOM)	272	272 Soit <b>18.24 %</b> des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

### B - Répartition hommes-femmes

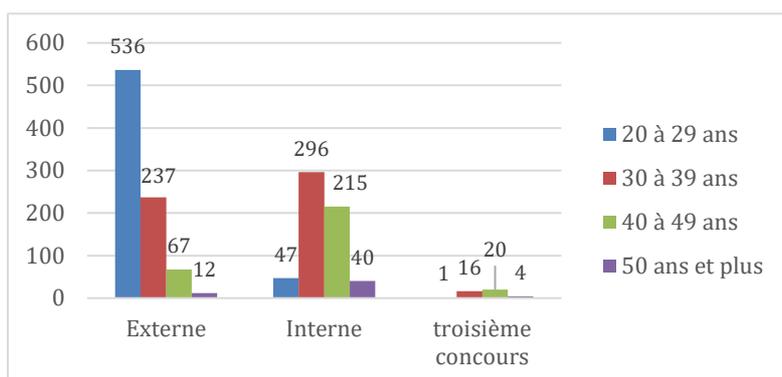


Le nombre d'hommes inscrits est de 298 soit **19.99%** des convoqués et le nombre de femmes inscrites est de 1193 soit **80.01%** des convoqués.

### C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de **34 ans**.



### III – Epreuves écrites d’admissibilité

#### A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 21 mai 2019 au Parc des Expositions de Rennes et au Centre de Gestion d’Ille et Vilaine pour les 13 candidats bénéficiant d’un aménagement d’épreuve accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 1491 candidats admis à concourir, **802 étaient présents aux épreuves écrites** soit un taux d’absentéisme de 46.22 %. Pour information, 1703 candidats avaient été convoqués à la session 2016 de ce concours, 844 étaient présents (50 % d’absentéisme).

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d’absentéisme
Concours externe	852	356	58%
Concours interne	598	417	30%
Troisième concours	41	29	30%
<b>TOTAL</b>	<b>1491</b>	<b>802</b>	<b>46.21%</b>

Soit 1491 candidats admis à concourir

SPECIALITES	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d’absentéisme
ARCHIVES	172	91	47%
MUSEE	472	246	48%
BIBLIOTHEQUE	847	465	45%
<b>TOTAL</b>	<b>1491</b>	<b>802</b>	<b>46.21%</b>

#### B - Nature de l’épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l’épreuve écrite ainsi que le sujet complet est en ligne sur le site internet du CDG 35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d’indications de correction. Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l’objet d’une double correction.

Au total, 50 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à ces épreuves écrites d’admissibilité entraîne l’élimination du candidat.

Les candidats au concours externe ont deux épreuves obligatoires : le questionnaire et la rédaction d’une note.

Les candidats au concours interne et au troisième concours ont une seule épreuve obligatoire : la rédaction d’une note.

## 1 - Épreuve de questionnaire (concours externe uniquement)

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : Un questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription.

*Durée : 3 heures ; coefficient 3*

**Résultats de cette épreuve :**

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	142	9.97	20	2	1	18
MUSEE	160	9.86	18.5	3.25	1	6
ARCHIVES	58	9.88	16.5	1.5	0	7

175 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 48.6 % des candidats présents.

31 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 8.6 % des copies.

**Observations générales des correcteurs :**

**Spécialité Bibliothèque :**

Pas d'observation de la part des correcteurs

**Spécialité Musée :**

**Sujet :** Sujet conforme au cadrage correspondant bien au niveau recherché. Questions assez bien diversifiées permettant d'apprécier les connaissances des candidats sur les institutions muséales tant sur les questions règlementaires que sur l'actualité. En effet, les questions de participation, de coproduction ou encore de musée comme espace de vie culturelle sont au cœur des attentes actuelles.

Pour la question 1, l'intitulé aurait pu être précisé à en croire le retour des candidats : en effet, la notion de « mise en œuvre » est peut-être trop vaste et trop floue. Les différents niveaux de difficultés des questions proposées ont toutefois permis d'avoir un véritable aperçu des profils des candidats.

**Les indications de correction :** Indications de correction appropriées et pertinentes même si elles ont pu apparaître incomplètes pour certains correcteurs (ex : incidence juridique de l'acquisition, la question de la provenance, de la formation professionnelle... etc.). Pour la question sur le « PSC » (question 1), a été valorisée tout de même la présence de la définition pour ceux qui l'ont formalisée, ce qui n'a pas été suggéré dans les indications de correction.

**Le niveau des candidats :** Le niveau de culture général des candidats paraît assez faible : les réponses sont peu approfondies et le discours reste souvent généraliste sans exemple concret, rendant les copies trop scolaires. De plus, l'expression écrite souvent imprécise ne permet pas l'efficacité du discours.

Les candidats doivent faire preuve d'une plus grande curiosité intellectuelle (visite de musées aux thématiques et tailles différentes, lectures spécialisées pour mesurer les orientations stratégiques du monde des musées et des politiques culturelles...) afin d'enrichir sa réflexion et son regard critique.

**Spécialité Archives :**

**Sujet :** conforme au cadrage et en lien avec l'actualité, correspondant ainsi aux enjeux de la profession. La question 1 est une question très ouverte, faisant appel à de nombreuses connaissances et de pratique. Pour la question 4, certains candidats ont pu être déconcertés : confusion entre le récolement réglementaire et l'action de récolement, au préalable du classement d'un fond.

**Les indications de correction :** jugées utiles pour la cohérence générale de la notation. Pour la question 2, les données chiffrées sont à la fois très précises et laisseraient sous-entendre que tout écart par rapport aux chiffres annoncés constituent une erreur.

**Le niveau des candidats :** les candidats ont une assez bonne connaissance de l'actualité archivistique. La majorité des copies sont assez structurées même si certaines laissent encore à désirer quant à l'orthographe.

## **2 - Épreuve de note (Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours)**

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (durée : 3 heures ; coefficient 3).

**Résultats de cette épreuve par voie de concours et par spécialité:**

### CONCOURS EXTERNE

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	141	10.35	16.5	1	1	11
MUSEE	157	10.84	17	5.5	0	0
ARCHIVES	58	9.02	15	5	0	0

### CONCOURS INTERNE

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	295	9.37	18	0.5	4	26
MUSEE	89	10.38	18	5.5	0	0
ARCHIVES	33	9.85	14	1	0	2

### 3<sup>ème</sup> CONCOURS

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	29	9.22	17	3	3	4

368 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 45.77 % des candidats présents.

43 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

Les sujets de l'épreuve étaient les suivants :

### **Spécialité Bibliothèque :**

#### **Sujet :**

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, en poste en qualité d'adjoint au directeur de la médiathèque de Cultureville (20 000 habitants). Lors d'une réunion entre votre responsable et l'élu chargé de la culture, la question de l'éducation artistique et culturelle a été évoquée. Désireux de déterminer la place que la médiathèque pourrait tenir dans cette dynamique, votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'éducation artistique et culturelle en bibliothèque.

Le dossier de 24 pages contenait 11 documents.

Le sujet était commun aux 3 voies de concours (externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours).

**Les indications de correction :** Le barème de notation peut apparaître flou. Cependant, la synthèse des documents présentée est fortement utile.

**Le niveau des candidats :** Le niveau global reste bas même si la méthodologie de l'épreuve semble à peu près acquise. Certains correcteurs relèvent un manque de mise en perspective du sujet par les candidats, rendant les copies « superficielles », sans prise de hauteur.

Des erreurs de syntaxe et d'orthographe ont été constatées dans les copies de candidats déjà en poste.

**Les correcteurs conseillent aux candidats** de suivre des formations, de se préparer afin de consolider la méthodologie de cette épreuve et proposer ainsi une note structurée.

### **Spécialité Musée :**

#### **Sujet :**

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques au sein du service des publics du musée de la ville de Cultureville (150 000 habitants). Une étude récemment menée par votre service a fait apparaître que la majorité des personnes ayant fréquenté le musée dans l'année sont des primo-visiteurs, la part des personnes fréquentant régulièrement l'établissement étant relativement faible. Face à ce constat, le directeur du musée vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la fidélisation des publics des musées.

Le dossier de 25 pages contenait 10 documents. Le sujet était commun aux concours externe et interne.

**Le sujet :** Le sujet était d'actualité et conforme au niveau attendu pour ce concours, néanmoins complexe pour certains par le nombre de documents et la densité des textes à analyser. Un binôme de correcteurs a noté qu'un plan solide pouvait être difficile à établir.

**Les indications de correction :** pertinentes pour une bonne aide à la correction (résumé de chaque document utile). Le barème n'est pas assez détaillé pour certains correcteurs qui souhaiteraient avoir des grilles précises.

**Le niveau des candidats :** La problématique et les enjeux ont bien été compris dans l'ensemble, mais les candidats ont rencontré des difficultés à les exprimer. Certaines copies sont restées ainsi très en « surface » même si ces enjeux étaient cernés.

**Les correcteurs conseillent aux candidats** d'améliorer la présentation de leur devoir par une écriture soignée. La rédaction de cette note doit illustrer un propos clair et cohérent.

### **Spécialité Archives :**

#### **Sujet :**

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques au service Archives municipales de Cultureville. La commune fait partie d'une communauté d'agglomération. La directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la mutualisation de la fonction archives.

Le dossier de 28 pages contenait 9 documents. Le sujet était commun aux concours externe et interne.

**Le sujet** : le sujet est clairement d'actualité et conforme au cadrage archivistique même cette question plus généraliste de la mutualisation et de son volet stratégique relève, dans la pratique, plutôt des missions d'un cadre A. Toutefois, le dossier était complet et équilibré permettant aux candidats de rédiger la note dans les délais impartis.

**Les indications de correction** : pertinentes et complètes.

**Le niveau des candidats** : les candidats ont fait un certain effort rédactionnel même si certaines copies manquent d'esprit de synthèse. Des hors sujets relevés ainsi que les mêmes remarques quant aux fautes d'orthographe et la syntaxe à améliorer

### C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Malgré les consignes suivantes, indiquées sur le sujet et rappelées oralement à l'ensemble des candidats avant l'épreuve, 5 candidats ne les ont pas respectées.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

### D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
BIBLIOTHEQUE	12.25	39	13	44	10	13
MUSEE	14.5	12	13	13	-	-
ARCHIVES	12	13	11	14	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>64</b>		<b>71</b>		<b>13</b>

**Soit 148 candidats admissibles**

## IV - Epreuve(s) orale(s) d'admission

### A - Déroulement

Les épreuves orales d'admission (épreuve d'entretien avec le jury et épreuve orale facultative d'informatique portant sur les multimédias pour les candidats qui en ont fait le choix lors de leur inscription) se sont déroulées du 15 au 17 octobre 2019, au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

L'épreuve écrite facultative de langue s'est déroulée au Campus scientifique de Beaulieu à Rennes, le lundi 30 septembre 2019 pour les candidats qui en ont fait le choix lors de l'inscription.

#### 1- Épreuve d'entretien

Les libellés réglementaires de l'épreuve d'entretien sont les suivants, selon la voie de concours :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<p><b>Un entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.</p> <p><b>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</b></p>	<p><b>Un entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.</p> <p><b>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</b></p>	<p><b>Un entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.</p> <p><b>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</b></p>

Sur les 148 convoqués, 144 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 2.7 %

#### 2- Épreuve facultative

Sur les 148 candidats admissibles, 101 ont choisi une épreuve facultative (près de 68%).

Parmi ces 101 candidats, 79 ont choisi l'épreuve écrite de langue (78.22%) et 22 candidats ont choisi de présenter l'épreuve orale d'informatique (21.78%).

75 candidats sur les 79 candidats convoqués se sont finalement présentés à l'épreuve écrite facultative de langue (5% d'absentéisme) et sur les 22 candidats convoqués à l'épreuve orale d'informatique, 20 candidats étaient présents (9% d'absentéisme).

Ces épreuves étant facultatives pour les trois voies de concours, seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés à l'admission.

Les candidats ont obtenu de meilleurs résultats en langue (moyenne de l'épreuve : 11.56/20) qu'en informatique (moyenne de l'épreuve : 9.37/20).

## B - Résultats des épreuves orales

Les résultats de ces épreuves orales, qui se sont déroulées du 14 au 17 octobre 2019, sont les suivants :

### CONCOURS EXTERNE

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
<b>Bibliothèque</b>	38	<b>12.53</b>	4	17.5	26	<b>11.46</b>	5	18	5	<b>10</b>	4	13
<b>Archives</b>	12	<b>11.68</b>	5	17	8	<b>9.87</b>	6	14	-	-	-	-
<b>Musée</b>	12	<b>14.00</b>	9	17	9	<b>13.22</b>	10	17	-	-	-	-

### CONCOURS INTERNE

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
<b>Bibliothèque</b>	44	<b>13.24</b>	7	18	16	<b>10.62</b>	8	15.5	8	<b>8.62</b>	3	12
<b>Archives</b>	14	<b>12.80</b>	7	17	4	<b>10.25</b>	6	14	3	<b>8</b>	4	13
<b>Musée</b>	12	<b>11.96</b>	7	17	7	<b>13.29</b>	10	17	-	-	-	-

### 3<sup>ème</sup> CONCOURS

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
<b>Bibliothèque</b>	12	<b>11.48</b>	4	16.5	5	<b>10.2</b>	6	16	4	<b>11.12</b>	9	13

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien entraîne l'élimination du candidat.

## C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de place offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Le jury après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants.

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
Bibliothèque	14.39	15	14	21	14	4
Musée	15.25	5	14.5	3	-	-
Archives	13.67	3	13.5	5	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>23</b>	-	<b>29</b>	-	<b>4</b>

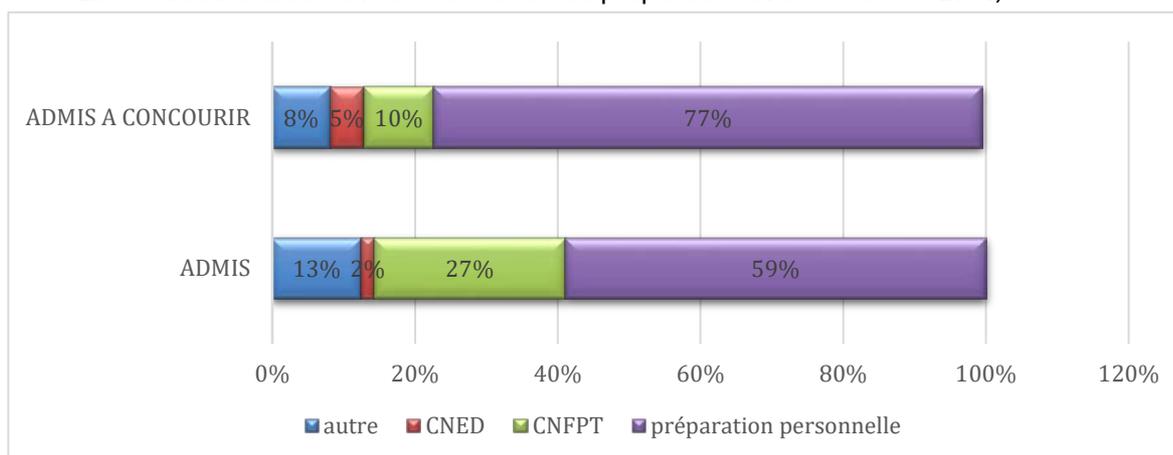
**Soit 56 candidats admis**

Un poste a été basculé du troisième concours vers le concours interne.

## D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 56 candidats admis :

- 33 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 59 %,
- 15 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 27 %,



Les 56 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour

- 39 % de niveau I (bac + 5),
- 41 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 14 % de niveau III (bac + 2),
- 4 % de niveau IV (bac),

## V – Analyse et conclusion

Le jury institutionnel des concours d'ACPB et d'ACPB ppal de 2ème classe était commun pour ces sessions de concours 2020.

Le jury tient dans un premier temps à souligner le très bon niveau général des candidats qui se sont présentés lors de ces épreuves orales. Les membres du jury ont valorisé de nombreux parcours professionnels, les très bonnes notes en entretien en témoignent. Ils notent également que nombre d'entre eux sont en reconversion professionnelle.

Les candidats se sont préparés mais le jury note cependant que certains exposés sont encore trop scolaires, notamment ceux des candidats ayant bénéficié d'une préparation CNFPT. Ils ont souvent déroulé des entretiens peut être trop « formatés », pouvant alors manquer légèrement de spontanéité et de naturel. Les candidats doivent réussir à prendre de la hauteur afin de rendre ces entretiens plus fluides.

Seuls, les membres du jury ayant auditionnés les candidats ACPB internes dans la spécialité Musée souhaitent souligner leur manque de préparation ainsi qu'un manque d'ouverture d'esprit par rapport aux candidats externes et du 3ème concours dont les échanges ont été très nourris...

En spécialité bibliothèque, les membres du jury saluent la qualité de certains échanges avec un langage soutenu de certains d'entre eux. Cela a été très apprécié. Toutefois, des candidats, souvent en poste au sein de petites collectivités, ne démontrent pas de volonté de mobilité et perçoivent encore l'obtention par ce concours d'un grade supérieur comme la valorisation d'une expérience professionnelle et non comme la projection d'une évolution de la fiche de poste, sans intégrer peut être la nécessaire et/ou une évolution des responsabilités à prendre en compte.

En spécialité "archive", les jurys font part de la même satisfaction du niveau attendu des candidats, certains entretiens ont été très subtils et cette épreuve, toujours très appréciée des jurys pondère et conforte les résultats d'admissibilité.

Le jury se félicite en tout état de cause de ces différents échanges et inscrit sur la liste d'aptitude des candidats qu'ils estiment pouvoir remplir les différentes missions liées à ces deux cadres d'emplois.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 17 décembre 2019

La Présidente du jury,  
Anne FARUEL  
Directrice de la médiathèque  
Ville de Mondeville (14)